



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le vingt-trois février

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 5 et 15 février 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoins
E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – P. GINER – J. HENSELER – S. LAINE- M. MARTEAU – N. PERRICHON – J. RAYNAUD – A.
CARRU MARTEL – A. RASKIN – J.M. BAGNIS - M. RAYNAUD **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE) - J.L. GIRAUD (pouvoir donné à G. BARRA) - E. MENUT (pouvoir donné à J. HENSELER) - C. OBYN SELINGUE (pouvoir donné à M. BODY) - N. DEDULLE LELLUIN (pouvoir à S. ALLEG)

ŒUVRE D'ART – ACHAT COMMUNAL

Monsieur le Maire précise que la commune de Tourrettes est tournée vers l'art et la culture, son centre village accueille d'ailleurs, un musée à ciel ouvert, un musée d'art et d'essais, de nombreuses galeries, une salle d'exposition et un nouveau musée qui recevra au mois de juin prochain les œuvres de Denis Baston, ce dernier ayant offert à la commune plus de 130 œuvres d'art (sculptures, peintures ...et).

La municipalité souhaite acquérir en parallèle de la donation offerte par M. Baston, une œuvre d'art, un Banc à installer dans le village de Tourrettes, pour un montant de 4.000 €.

Cette œuvre de Denis Baston sera livrée en juin prochain à l'occasion de l'inauguration de son musée.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'ACHETER** une œuvre d'art (un banc), auprès de M. Denis BASTON, pour un montant de 4.000 €.
- **DE DIRE** que les crédits sont ouverts au BP 2021 M14 section d'investissement – opération 106.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE.